



## PENSION ALIMENTAIRE NON UTILISEE PAR L EX A BON ESCIENT

Par **nanceennech**, le **10/10/2011** à **09:23**

Bonjour,

Mon ami est divorcé, il a ses 2 enfants en garde-alternée avec son ex. Il verse une pension quand même de 200 euros par enfants.

D après ses enfants son ex ne leur achète pas de vêtements avec cet argent, c est eux qui doivent acheter avec leurs économies.

Quel recours?

Merci

Par **Domil**, le **10/10/2011** à **14:45**

Vous pensez que des enfants ne font que s'habiller ?

Loyer en supplément, eau, électricité, produits d'entretien, d'hygiène, frais scolaire, nourriture etc.

Si le père décide d'acheter les vêtements (rien ne l'y oblige), c'est son choix.

Par **nanceennech**, le **10/10/2011** à **16:04**

Non mais ils ont chacun leurs 2 enfants pendant 15 jours, donc pour ça il n'a y apas de pension alimentaire car lui assui a les frais de nourriture etc...

Mais comme je l'indiquais il verse à son ex 200 euros par enfant s en plus malgré qu il ait la garde alternée et chaucun des frais supplémentaires. Donc cette pension de 400 euros est pour leur habillement.

Quel recours pour savoir ce qu'elle fait de cet argent qui est prévu pour les enfants.

Merci

Par **Domil**, le **10/10/2011** à **22:07**

S'il verse 400 euros en résidence alternée, c'est que ses revenus sont très très supérieurs à ceux de la mère

Donc la pension est utilisée pour la nourriture, le surplus de loyer, l'eau, l'électricité. le père (et au passage, la compagne du père n'a rien à dire sur le sujet) ne peut donc absolument pas dire que la pension n'est pas utilisée pour les enfants